

Lycée Paul Langevin de Martigues

Compte rendu du Conseil d'Administration

Du jeudi 13 avril 2023

M. le Proviseur commence le CA à 18h09.
16 personnes présentes, le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Un enseignant.

Adoption du PV du dernier CA

Le PV du dernier CA est adopté à l'unanimité sans remarque.

Présentation par M. le Proviseur de l'ordre du jour.

1) Nouveaux horaires des cours et des sonneries

Voir en **Annexe 1** le document explicatif de la raison des nouveaux horaires.

Explication très détaillée par M. le Proviseur des nouveaux horaires des sonneries du lycée en tenant compte de : la création d'une vraie pause méridienne, des bus scolaires, des transports interurbains, de la compacité des locaux, de l'étendue de la cour, de l'éloignement du portail, du manque de temps actuellement à midi pour manger, des horaires dans le RI actuel qui ne sont pas les bons, de la durée des cours, de la durée des récréations, de la double sonnerie.

Une attention devra être apportée au respect des horaires pour ne pas empiéter sur le cours suivant.

Horaires des sonneries

8h13 (1^{ère} sonnerie) / 8h15 (2^{ème} sonnerie)

8h15 – 9h10 : M1

9h10 – 10h05 : M2

Récréation

10h18 (1^{ère} sonnerie) / 10h20 (2^{ème} sonnerie)

10h20 -11h15 : M3

11h15 – 12h10 : M4

Pause méridienne

12h58 (1^{ère} sonnerie) / 13h (2^{ème} sonnerie)

13h-13h55 : S1

13h55 – 14h50 : S2

14h50 – 15h45 : S3

Récréation

15h58 (1^{ère} sonnerie) / 16h (2^{ème} sonnerie)

16h-16h55 : S4

16h55 – 17h50 : S5

M. le Proviseur et les représentants élus rappellent les arguments notés lors de la commission permanente.

Vote pour l'adoption des nouveaux horaires de cour et de sonneries :

Pour : 15 – Abstention : 1 – Contre : 0

2) Modifications du règlement intérieur

Voir en **Annexe 2** le nouveau Règlement Intérieur.

Explication détaillée par M. le Proviseur des raisons de la modification du règlement intérieur.

Les plus grandes modification (en dehors des horaires des cours) concernent l'article A.2.1 « Travail Evaluation Assiduité Ponctualité »

Vote pour l'adoption du nouveau Règlement Intérieur :

Pour : 16 – Abstention : 0 – Contre : 0

3) Compte financier 2022

Voir en **Annexe 3** : Compte financier.

Explications détaillées par Mme l'Intendante du compte financier 2022.

Le compte financier retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année civile. Au 31/12, un résultat est dégagé, soit un excédent, soit un déficit.

Quelques points ont été relevés :

Il ne faut pas hésiter à utiliser le PASS culture, on a 30 000 euros et il a été dépensé seulement 8000 euros. Au 31 aout, les compteurs sont mis à zéro donc il faut dépenser ! Ne pas hésiter à demander à M. le Proviseur Adjoint.

Pour la reprographie, 1 200 000 copies ont été réalisées et le coût d'une ramette a varié du simple au double. Peu d'enseignants utilisent la tablette. Il faudra y réfléchir. Le coût global pour l'ensemble des photocopies (+ impressions /imprimantes) est de 20 000 € pour les contrats et 10 000 € pour le papier. Soit 30 000 euros.

Le lycée a aidé financièrement 40 familles cette année. Il y a des enveloppes pour les fonds sociaux.

Le lycée a fait des économies sur sa consommation d'eau (-35 %). Au niveau du gaz et de l'électricité, les dépenses sont constantes.

Sur les frais d'affranchissement le lycée a fait des économies aussi (-33 %).

Au niveau de la restauration scolaire le lycée a un excédent important grâce à la limitation du gaspillage alimentaire, au groupement des achats, au fait de faire des plats maison...

Il y a un tiers d'élèves demi-pensionnaire boursiers.

Le fonds de roulement a diminué de 0.6% (de 300 000 à 298 000 euros)

Le nombre de jours de fonds de roulement est de 77 au lieu de 86 en 2021.

L'établissement a une bonne santé financière.

A noter : Par jour l'établissement a besoin de 3872 euros pour son fonctionnement.

Vote pour l'adoption du Compte financier :

Pour : 16 – Abstention : 0 – Contre : 0

Vote pour la ventilation du résultat (répartition des excédent SRH et déficit SG) :

Pour : 16 – Abstention : 0 – Contre : 0

4) Contrats et conventions

Explications détaillées par Mme l'Intendante des contrats et conventions.

Convention de partenariat pour le projet Calypso avec l'AMU, 8 séances de 2 heures sur la découverte de l'environnement marin. Les élèves ont eu le prix *science et biodiversité* dans le cadre du concours « faites de la science ».

Convention avec une société qui vient récupérer les déchets d'activités de soins(infirmerie)

Contrat d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées, avec le CFC.

Un vote global est réalisé pour l'ensemble des contrats et conventions.

Vote pour l'adoption des Contrats et conventions :

Pour : 16 – Abstention : 0 – Contre : 0

5) Sorties et voyages

Remarques :

* Le voyage à Poitiers n'a pas pu avoir lieu à cause des grèves et est reporté du 6 au 9 juin. Le coût par famille ne varie pas.

* projet « 13 à la voile » (AS) : les élèves devront participer à hauteur de 160 euros.

* Voyage à Paris : 202 € et non 220 €.

6) DBM : Décision budgétaire modificative

Voir en Annexe 4 la DBM.

Explications détaillées par Mme l'Intendante de la DBM.

Remarques :

Décision budgétaire modificative avec un prélèvement de 27 000 euros sur le fonds de roulement. Il restera alors 57 jours de FDR. A quoi servira ce prélèvement ?

15 000 euros pour le service de la restauration scolaire

Achat d'un écran LED afin de finaliser le projet d'affichage dynamique au niveau du bâtiment principal : 5000 €

Achat de matériel de contrôle d'accès (clés et cylindres électroniques) : 7000 euros

Vote pour la DBM :

Pour : 13 – Abstention : 0 – Contre : 0

7) Questions diverses

- 7.1) Quelle est la date approximative de la semaine des voyages l'an prochain ?

Deux choix : avant les vacances de février ou avant les vacances d'avril

Comme les avis des collègues sont divergents, que le calendrier 2023-2024 n'est pas défini et qu'il y a peu de retours, la réflexion aura lieu en conseil pédagogique et la décision est différée.

- 7.2) Gestion de l'absentéisme : Y a-t-il plus d'absentéisme au 3^oT ? Si oui quelles solutions proposées ensemble (cette question peut être aussi l'objet d'un CP)

Oui, compte-tenu du positionnement des épreuves de spécialité, il y a incontestablement une augmentation de l'absentéisme des élèves de Terminale au 3^{ème} Trimestre.

Au-delà de cette question, l'absentéisme est un des problèmes importants de notre établissement. Tout le monde fait son maximum de son côté pour y remédier mais il conviendra d'avoir une réflexion commune afin d'adopter une stratégie collective plus performante.

8) Points ont été évoqués en fin de CA :

- 8.1) Retour sur le rendez-vous à la région concernant les agents.

Le RDV a eu lieu avec les agents, l'agent comptable et la direction :

- Le chef d'équipe sera remplacé par un agent de service général. L'année prochaine on verra si le chef d'équipe revient, sinon ils mettront un agent chef contractuel.
- Sur les deux postes gelés, une contractuelle a été mise en place jusqu'à fin juin et le poste sera ouvert à la rentrée.
- L'autre poste a été mis à l'étude, la région viendra à la rentrée des vacances de Pâques pour faire un point.

- 8.2) Option théâtre :

Concernant l'option théâtre, 30 élèves et 2 professeurs sont impliqués.

Or, cette option n'a pas été créée en suivant la procédure officielle. La direction a demandé si on pouvait repartir de zéro et refaire une demande mais il nous a été répondu que nous n'étions pas, aux yeux de la DRAC, un territoire prioritaire pour l'ouverture d'une telle option (sont prioritaires les banlieues des grandes villes et le rural profond). De plus, l'ouverture d'une option artistique dans un lycée ne peut se faire que si une telle option ferme dans un autre établissement.

La seule chose obtenue est que les élèves qui ont débuté cette option vont pouvoir poursuivre (y compris pour les élèves scolarisés en 2^{nde}). Par contre l'option théâtre ne sera plus proposée aux nouveaux élèves de 2^{nde}. C'est à l'évidence une très mauvaise nouvelle pour notre lycée. On pourra néanmoins penser à créer un atelier théâtre (mais cela ne compte plus pour le bac).

- 8.3) Inversion des langues LVA et LVB :

Dans le lycée on avait conservé la possibilité d'inverser la LVA et la LVB alors qu'il est clairement recommandé dans le BA de ne pas le faire, d'autant que les coefficients sont rigoureusement identiques. Cette pratique ne pourra donc plus exister à l'avenir.

- 8.4) Question de parents : l'option voile restera t'elle l'an prochain ? (En raison d'un futur départ à la retraite de l'enseignant d'EPS qui possède la qualification pour enseigner l'option voile)

La direction assure que oui et que le poste sera pourvu par un enseignant avec la qualification pour enseigner l'option voile.

Fin du CA à 20h18.

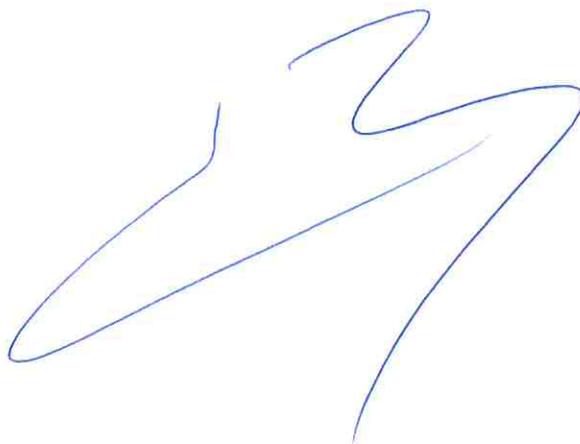
Liste des Annexes :

Annexe 1 : Document explicatif des nouveaux horaires.

Annexe 2 : Nouveau Règlement Intérieur.

Annexe 3 : Compte financier.

Annexe 4 : DBM.

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several sweeping, interconnected loops and lines.